

Questions orales

[Traduction]

LES FINANCES**LA RÉCUPÉRATION DE LA DÉPENSE FISCALE INHÉRENTE AU
BILL C-20**

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le gouvernement est résolu à faire adopter de force le bill C-20, privant ainsi les députés de la possibilité d'interroger le ministre et de proposer des amendements raisonnables, le ministre peut-il dire à la Chambre de quelle façon il entend récupérer la dépense fiscale exorbitante qu'occasionnera ce projet de loi? Se propose-t-il d'imposer les gains en capital provenant de la vente des résidences principales ou encore de supprimer le régime enregistré d'épargne-logement? De quelle façon compte-t-on faire payer aux Canadiens ces promesses électorales?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ces affirmations ne sont tout de même pas sérieuses. Nous espérons que les députés d'en face cesseront, dans les prochaines jours, de faire obstacle à cette mesure établissant un crédit d'impôt, afin que nous puissions l'adopter avant Noël. Voici comment nous procéderons. Les propriétaires canadiens qui contribuent à l'impôt fédéral, qui ont des hypothèques et qui paient ou non des taxes municipales, bénéficieront d'un crédit d'impôt de quelque 575 millions de dollars l'année prochaine, somme qu'ils auraient dû autrement verser au gouvernement sous forme de taxes. Toutefois, si les députés d'en face avaient gain de cause, les contribuables canadiens devraient plutôt déboursier 575 millions de dollars de plus l'année prochaine, 1,200 millions de dollars l'année suivante, jusqu'à concurrence de 2,900 millions de dollars. J'espère que ces députés entendront raison et qu'ils épargneront aux contribuables ces dépenses.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**LE NIVEAU DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU
CANADA AU COURS DES ANNÉES 80**

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Au comité, les représentants de la défense nationale ont dit que le prix de revient du nouvel avion de combat serait d'environ 3.5 milliards de dollars, au cours de 1982. Comment le ministre peut-il garantir aux Canadiens que ces énormes dépenses nous permettront d'atteindre le niveau de recherche et de développement tellement indispensable pour le développement économique du Canada au cours des années 80, aux dires mêmes de son gouvernement.

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que des représentants de mon ministère font partie du comité d'étude du nouvel avion de combat. Nous

nous assurons que ce projet aura le maximum de retombées sur le plan de la recherche, du développement et de la technologie.

Permettez-moi de répéter que mes collaborateurs suivent cette question de très près. Je remercie le député de l'intérêt qu'il lui porte. Je puis lui assurer que nous faisons tout en notre pouvoir au sujet de cet avion. Comme il le sait, nous n'avons pas encore arrêté définitivement notre choix. Nous faisons tout pour que cet avion ait le maximum de retombées sur le plan de la recherche et du développement.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, d'après tous nos renseignements, pas une once de technologie canadienne n'entrera dans ces avions de combat. Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure cet avion fera appel aux techniques de pointe canadiennes et dans quelle mesure nous nous contenterons de peindre en suivant des numéros ou d'exécuter des plans de montage?

M. Grafftey: Quand le dernier gouvernement a retenu ces deux appareils, je suis certain qu'il ne partageait pas l'avis du député. On n'est jamais content. Je suis le premier à l'admettre, nous ne sommes jamais entièrement satisfaits des retombées que nous apporteront ces avions sur le plan de la recherche et du développement, mais nous suivons cette affaire de très près pour veiller à ce que celui qui obtiendra le contrat fasse le maximum de recherche et de développement au Canada.

* * *

LES POSTES**LA DIRECTIVE RECOMMANDANT LA RÉDUCTION DE DEUX POUR
CENT DU PERSONNEL**

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Le président du Conseil du Trésor a émis une directive recommandant la suppression de 2 p. 100 du personnel dans chaque ministère. Aux Postes, cela représente environ 3,600 années-personnes pour les quatre ou cinq mois restants d'ici la fin de l'année.

Le ministre des Postes nous a déclaré la semaine dernière, en comité, qu'il, et je cite: «n'admettra pas une réduction de 2 p. 100 des années-personnes aux Postes, car il a déjà du mal à assurer un service limité dans des conditions très difficiles». C'est la réponse qu'il a donnée au Conseil du Trésor. Le ministre des Postes peut-il nous dire s'il a reçu une réponse favorable à son ultimatum au Conseil du Trésor et si les Postes ont été exemptées de cette directive arbitraire?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il est exact que j'ai fait cette déclaration à un comité de la Chambre. Ce que j'ai dit reste toujours vrai. C'est ainsi que le ministère des Postes voit la situation. J'en ai fait part à mon collègue le président du Conseil du Trésor. Il faudra en discuter. Je reste convaincu, et ma conviction est fondée, qu'il n'est pas possible pour l'instant de réduire de 2 p. 100 l'ensemble des effectifs.